

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 21  
- membres présents : 17  
- suffrages exprimés : 16  
- pour : 16

**DÉLIBÉRATION n° B2024/002**

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

**Absents excusés :** Céline CASSAGNEAU, Serge SOHIER, Maurice LOUDET et Albert BEGUE

**Objet :** Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Tajan pour le financement de travaux de voirie communale (année 2023)

Monsieur André RECURT, Maire de la commune de Tajan, se retire de la séance et ne participe pas au vote.

**Vu** les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

**Vu** l'article L. 5214-16-V du CGCT,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de Tajan sollicitant un fonds de concours d'un montant de 3 221 € à la CCPL pour l'opération : Travaux de voirie communale,

**Vu** le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux de voirie communale	24 036,00 €	Fonds de concours CCPL	3 221,00 €
		Autofinancement commune	20 815,00 €
<b>Total</b>	<b>24 036,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>24 036,00 €</b>

**LE BUREAU**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

**DECIDE**

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de 3 221 € à la commune de Tajan pour le financement de l'opération Travaux de voirie communale.

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Philippe SOLAZ



Affichée le 21 FEV. 2024  
Publiée le 21 FEV. 2024

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20240208-2024-002B-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2024  
Date de réception préfecture : 21/02/2024